

1€

KIT DE LA GRÈVE LYCÉENNE

contre la réforme El Khomri



contact-jeunes@npa2009.org
jeunes.npa2009.org

Sommaire

I - Connaître le fond des attaques

II - Les méthodes de lutte (construire un rapport de forces)

III - S'organiser au niveau local

IV - Se coordonner et étendre la mobilisation

V - Du côté des slogans

VI - La répression

VII - Se mobiliser et s'organiser sur la durée

Face à la loi El Khomri, la possibilité de stopper le gouvernement

Le projet de loi « travail » a suscité, dans les jours qui ont suivi sa publication, une levée en masse sur les réseaux sociaux, puis un premier appel à mobilisation pour le 9 mars. Partout, des initiatives s'organisent, des dizaines et des centaines de milliers de jeunes et salariéEs discutent, s'apprêtent à se mobiliser. La réaction est à la hauteur de l'attaque. Elle ouvre, surtout, pour la première fois depuis 2010, une possibilité : celle de voir émerger un mouvement de masse, qui soit à même de faire retirer ce projet de loi et permette à tous les petits, les salariéEs, les chômeurs et chômeuses, les étudiantEs, lycéens et lycéennes, de reprendre l'initiative.

Une attaque historique...

La loi El Khomri est sans doute le plus gros cadeau fait par Hollande aux chefs d'entreprises. L'aspect central de cette réforme est de casser le caractère national des droits conquis par les salariéEs et inscrits dans le code du travail. Désormais chaque patron pourra faire son propre code du travail avec les « accords d'entreprises » et dans ce cadre ils auront la possibilité de nous faire travailler plus longtemps, avec un salaire moindre, et finalement nous licencier plus facilement. Pour notre génération c'est la promesse d'être des salariéEs précaires et jetables à vie.

Il est possible de faire reculer ce gouvernement

La réaction massive qu'a provoqué la loi El Khomri est en ce sens une première ! C'est par en bas, du monde réel des ateliers, des bureaux, des salles de cours, qu'est montée la colère et que s'est imposée la réussite de la journée du 9 mars avec près de 500 000 personnes dans la rue. Le torrent est puissant, si fort que même les grands médias sont obligés de le reconnaître. D'ailleurs, ils ont rapidement identifié dans la jeunesse le principal péril pour le gouvernement. Notre conviction est qu'ils ont bien raison car c'est une grève générale reconductible dans l'ensemble de la société qu'il faudra pour faire plier le gouvernement. Et les jeunes ont un rôle central à jouer en donnant confiance aux salariéEs pour les emmener vers des méthodes de lutte plus radicales.

Cette brochure ne contient pas la « vérité absolue ». Elle a été élaborée par des militants et militantes du secteur jeune du NPA, sur la base des expériences et des bilans – positifs ou négatifs – des mouvements sociaux passés comme le CPE ou la réforme des retraites en 2010. Une organisation politique, c'est d'abord la mémoire des luttes. Notre camp social en a bien besoin, car en face le gouvernement a su, lui aussi, tirer les bilans des mouvements passés.

Bien sûr, de nouvelles formes de lutte, de nouvelles expériences, de nouveaux problèmes se posent et se poseront cette année. L'histoire ne se répète jamais de manière exacte, encore moins pour ce qui est des luttes et encore moins quand ce sont celles de la jeunesse. Mais si nous voulons être à la hauteur de notre adversaire, nous devons commencer par partager nos connaissances. Ce « kit de la grève » est une contribution pour servir la réflexion de tous ceux et celles qui veulent riposter !

I - Connaître le fond des attaques

Le projet de loi El-Khomri : c'est la précarité à vie !

L'objectif de ce projet de loi dite « travail » (ou chômage, ça dépend du point de vue !), est clair : faire de nous de la chair à patrons, en nous imposant la précarité à vie ! Travailler plus pour gagner moins et se faire virer plus facilement : la droite et le MEDEF en rêvaient, et c'est aujourd'hui la « gauche » qui le met en place. Décryptage.

La clé de voûte du projet : remplacer les droits des salariéEs acquis à l'échelle nationale par des accords entreprise par entreprise

Pour le MEDEF et le gouvernement, le Code du travail ne serait pas assez simple... et trop protecteur pour les salariéEs. Ce que veut nous imposer le gouvernement aujourd'hui, c'est une liquidation des dernières protections que nous pouvons encore faire valoir face au patronat. Elle s'articule autour d'une mesure forte : la casse de la hiérarchie des normes. Aujourd'hui, les droits des travailleurs et travailleuses (rémunération, congés, libertés syndicales...) sont organisés à trois échelles :

- la loi qui est le minimum s'appliquant à tout le monde,
- les accords de branches, appelés « conventions collectives », s'appliquant à tous les salariéEs d'un secteur (par exemple la métallurgie, la banque, le jardinage...),
- les accords d'entreprise, s'appliquant dans une boîte.

Le principe de « hiérarchie des normes » est que l'accord d'entreprise ne peut pas être moins favorable aux salariéEs que la convention, qui elle-même ne peut pas être moins favorable que la loi (sauf pour le temps de travail, où ce principe a été annulé par la loi Fillon de 2008). Par exemple, la loi impose actuelle-

ment cinq semaines de congés payés pour tous les travailleurs et travailleuses. Une convention collective peut en garantir six et un accord d'entreprise sept. Mais aucun accord ne peut passer sous les cinq semaines légales. Ainsi, des salariéEs qui n'ont pas de rapport de force avec leur patron peuvent s'appuyer sur des droits conquis à l'échelle nationale.

La loi El Khomri inverse cette hiérarchie : l'accord d'entreprise l'emporte sur la loi et l'accord de branche dans presque tous les cas de figure, même s'il est moins favorable. Beaucoup de jeune qui ont exercé des boulot précaire ou en CDD savent bien qu'à l'échelle de l'entreprise c'est le patron qui a tous les pouvoirs. Comment contester

« La clé de voûte du projet : remplacer les droits des salariéEs acquis à l'échelle nationale par des accords entreprise par entreprise »

« un accord d'entreprise » quand on n'est déjà pas assuré d'être repris à la fin de la semaine ? Dans le cadre de ces « accord », les patrons pourront donc nous imposer des reculs sociaux sans précédent.

Le gouvernement prévoit même de faire sauter un dernier verrou qui permettait aux organisations syndicales qui ont obtenu plus de 50 % des suffrages d'exercer un droit de blocage sur ces accord d'entreprises. Avec la nouvelle loi, si des organisations représentant 30 % le signent, le patron peut organiser un référendum pour contourner les organisations majoritaires. Mais ces référendums sont tout sauf démocratiques. Ils s'exercent en permanence au nom d'un chantage à l'emploi dans lequel

les salariéEs doivent choisir entre leur licenciement ou la dégradation de leurs conditions de travail...

Nous allons donc littéralement devenir la génération chair à patron, complètement malléable selon les intérêts des grandes entreprises. Si cette loi passe, toutes les protections gagnées par des années de luttes de nos parents et par des générations de travailleurs et de travailleuses seront perdues, nous laissant seuls face à la capacité de ce système.

Dans le cadre de ces accords d'entreprises généralisés, la loi prévoit : DE NOUS FAIRE TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

La fin de la durée légale du travail

Le gouvernement aura beau répéter le contraire, ce projet de loi signe bien la fin des 35 heures dans le code du travail, qui passe de durée « légale » à une durée « normale », ouvrant ainsi la voie à la généralisation des dérogations sur le temps de travail.

Aujourd'hui, un salariéE ne peut pas travailler plus de 10 heures par jour, et jusqu'à 12 heures dans des circonstances particulières et de façon « temporaire ». Dans le projet de loi, cette mention est supprimée, sans que les salariéEs puissent refuser et grâce à un simple accord d'une « autorité administrative », sans consultation des représentants du personnel. Et en prime, la limite de 46 heures en moyenne sur 12 semaines passe à 46 heures sur 16 semaines !

De plus, le projet de loi ouvre la porte de la remise en cause de ce qu'est une heure travaillée. Ainsi, les temps de pause et de restauration, d'habillage et de déshabillage quand une tenue de travail est nécessaire, ne sont plus considérés comme des heures de travail effectives. De même, la contrepartie accordée aux salariéEs pour le temps de transport peut être remise en cause.

Pour des salaires de misère

« Travailler plus pour gagner plus » comme dirait l'autre. Déjà loin d'être une réalité, ce slogan est en train de devenir une pure fiction avec la loi El Khomri. Désormais, et dans le cadre d'un simple accord, la rémunération supplémentaire des heures supplémentaires pourra tomber à 10 %, soit une différence infime avec le salaire normal.

De plus, jusqu'à maintenant, les employeurs pouvaient décompter les heures supplémentaires par accord collectif, sur une période supérieure à la semaine dans la limite d'un an. Ils pourront désormais le faire par accord sur une durée de trois ans, et sans accord, sur décision unilatérale, sur une durée de 16 semaines ! Autant dire que les patrons qui payeront les heures supplémentaires deviendront bien rares.

Enfin, dernier aspect mais non des moindres, une simple formulation risque de changer beaucoup de choses : « [La] responsabilité ne peut être engagée au seul motif que le salarié n'a, de sa propre initiative, pas bénéficié de ces repos ou congés ». Une façon un peu technique de dire que le salarié ne peut pas se plaindre de la charge de travail supplémentaire qu'il doit assumer, si le patron pense qu'il aurait pu le faire plus rapidement. Une situation déjà vécue quotidiennement par des millions de salariés, mais qui devient ici légale, ouvrant la porte à sa généralisation et son accentuation.

LA FABRIQUE À CHÔMAGE

Faciliter les licenciements dans une période de chômage, ça ne vous paraît pas logique ? Rien de plus normal puisque ça ne l'est pas.

Faciliter le licenciement pour... augmenter l'embauche ?

Selon le gouvernement, le patronat et les économistes libéraux, la facilitation des licenciements permettrait de faire baisser le taux de chômage. Selon eux, les employeurs seraient



réticents à embaucher en raison de la « rigidité » du Code du travail et la difficulté à se séparer de cette masse salariale en cas de coup dur pour l'entreprise. Mais, soumise à un examen rigoureux, cette fable ne résiste pas bien longtemps.

La logique néo-libérale qui sous-tend ces raisonnements sur le chômage n'est pas nouvelle : elle est un argument employé par le patronat de longue date. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est sa récupération très large par la classe politique française, alors même qu'elle a été systématiquement contredite par la réalité. Ainsi, dans les dernières

décennies, toutes les réformes visant à faciliter le licenciement ou à précariser l'emploi ont toujours mené à une augmentation du taux de chômage.

En effet, le critère déterminant qui régit le taux de chômage est bien la demande économique. Une demande conditionnée par les investissements que font les patrons dans l'économie, plutôt que dans les paradis fiscaux. Pour faire baisser le chômage, il faut donc leur imposer, notamment en renforçant la protection des travailleurs.

Le licenciement simple comme bonjour

Pour faciliter le licenciement, la loi El Khomri utilise les grands moyens. Au point que de nombreux grands médias remarquaient que le licenciement économique allait devenir « simple comme bonjour » avec cette loi.

Ainsi, les critères requis pour lancer un plan de licenciement économique pour une entreprise deviennent très souples mais aussi très flous. Par conséquent, le moindre ralentissement de l'activité économique pour une entreprise, bien loin de mettre en péril son existence, deviendrait un prétexte suffisant pour lancer un plan de licenciements.

Et, comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement envisage également d'assouplir les règles qui régissent le licenciement dit « abusif ». Désormais, un barème indicatif proposera de plafonner les indemnités touchées par unE salariéE licenciéE sans raison valable. Et encore, le gouvernement voulait au début que ce plafond soit imposé !

Face aux appétits capitalistes, imposons des mesures radicales pour faire face à l'urgence sociale !

Ce projet de loi rétrograde vise encore davantage à remplir les poches des patrons et actionnaires sur le dos de notre travail et de notre avenir. Il faudrait au contraire imposer notre droit à avoir un avenir en prenant sur les profits des grandes entreprises. Pour faire face à l'urgence sociale et mettre un coup d'arrêt à ce gouvernement pro-patronal, nous devons nous mobiliser pour imposer :

- l'interdiction des licenciements, et l'ouverture des livres de comptes, pour que les travailleurs et travailleuses cessent de se faire balader par les manipulations des patrons ! Nous sommes capables de décider, et nos vies doivent passer avant leurs profits !

- le partage du temps de travail entre toutes et tous, à commencer par imposer les 32 heures hebdomadaires et le retour à la retraite à 60 ans et avec 37,5 annuités de travail, seules mesures capables d'endiguer le chômage de masse.

- l'augmentation des salaires de 300 euros nets par mois pour toutes et tous, un SMIC à 1700 euros nets, et un présalaire d'autonomie à hauteur de ce SMIC pour tous les jeunes, pour nous permettre d'étudier et de nous former dans les meilleures conditions.

- l'interdiction des contrats précaires et des multiples contrats spéciaux pour les jeunes : un CDI pour toutes et tous, seule mesure capable de mettre un coup d'arrêt à la précarité, notamment des jeunes !

Les jeunes : premières victimes du chômage et de la précarité !

Notre génération est celle de la crise : un jeune actif de moins de 29 ans sur trois est en contrat précaire (CDD, apprentissage, intérim) contre 8 % des 30-49 ans (INSEE, 2012). Notre dégotons notre premier CDI à 27 ans en moyenne ! Alors que nous sommes précaires pendant nos études (unE étudiantE sur deux est obligéE de se salarier pour financer ses études) et pendant notre insertion sur le marché du travail, ce gouvernement nous promet la précarité à vie !

emploi des jeunes



II - LES MÉTHODES DE LUTTE

Face à une réforme aussi désastreuse pour notre avenir, il ne peut y avoir de logique de négociation ou d'amendement, nous devons exiger le retrait pur et simple de la réforme. Il n'y a pas trente-six solutions pour gagner contre ce gouvernement. Il faut un mouvement de grève générale pour bloquer l'économie et forcer les dirigeants à retirer la réforme El Khomri. Les jeunes scolarisés ne peuvent pas bloquer l'économie. Mais ils occupent un rôle central dans la mobilisation pour entraîner et donner envie aux travailleurs et aux travailleuses de rentrer dans la lutte. Notre mobilisation doit donc toujours chercher à s'étendre, à être visible et dynamique !

Le rôle des manifestations et des rythmes de mobilisation

Les manifestations sont primordiales. Elles permettent de montrer que nous sommes nombreux et nombreuses et donc de motiver ceux et celles qui pensent que se mobiliser ne sert à rien, que ce serait peine perdue. Elles donnent confiance dans l'action collective. Il faut sans cesse rappeler la nécessité de manifester, en plus d'un blocage par exemple, car cela permet de nous retrouver avec tous les lycéens et lycéennes mais aussi les étudiantEs, salariéEs et retraitéEs du coin pour la même cause, avec les mêmes slogans. Une manifestation réussie c'est un mouvement qui grandit.

La grève et le blocage

La question de la grève doit aussi être débattue, car elle seule permet de dégager du temps pour amplifier le mouvement. On ne peut pas massifier les manifs si on n'est pas en grève. Et on ne permettra pas au mouvement de franchir un seuil si la grève ne concerne pas plus que des demi-journées de manif. Car il faut du temps, beaucoup de temps

pour s'adresser à tout le monde, donc des journées entières de grève où des dizaines, puis des centaines de lycéens et lycéennes ne vont pas en cours... Et cela plusieurs journées de suite.

Un blocage peut être un bon moyen pour mobiliser les lycéens, car il permet d'enlever la pression des parents et de l'administration sur les absences. Mais un blocage sans manifestation derrière ou trop répété peut aussi démoraliser les lycéens et lycéennes. Il faut donc aviser suivant la situation locale et nationale.

Passages dans les classes

Pour que le mouvement soit majoritaire, il faut s'assurer de discuter avec chaque lycéen et lycéenne. Les tracts permettent de s'adresser à beaucoup de monde, mais ils ne remplacent pas les discussions, d'autant que tout le monde ne les lit pas. Pour annoncer une manif ou une assemblée générale, le mieux est de passer dans les classes.

Évidemment, cela suppose un certain rapport de force avec l'administration, car il arrive qu'elle mette des bâtons dans les roues, et si possible de se mettre d'accord avec les profs pour qu'ils laissent faire les interventions.

On peut procéder de plusieurs manières. Soit, après avoir demandé l'autorisation au professeur, on fait une petite intervention, que l'on a préparée à l'avance, pour donner les revendications et les perspectives du mouvement. Soit on entre dans la salle, on s'assoit et on lance un dé-



bat avec la classe. Cette façon prend plus de temps et elle est plus « culottée », mais elle permet d'amener les lycéens et lycéennes à leurs propres réflexions.

Débrayages

Le débrayage consiste à entrer dans un lycée en chantant des slogans pour motiver les lycéens et lycéennes non mobilisés. Cette action est fréquemment utilisée et porte ses fruits. Lorsqu'il est organisé dans des lycées qui ne sont pas mobilisés, il peut permettre de motiver les élèves et de les inciter à rejoindre le mouvement. Les débrayages peuvent aussi se faire de lycée en lycée, le matin afin d'annoncer une manifestation, soit l'après-midi, soit dans la suite du débrayage. Les débrayages ont l'intérêt de motiver aussi ceux et celles qui débrayent les autres. Ils sont très utiles en début de mouvement.

III - S'ORGANISER AU NIVEAU LOCAL

L'assemblée générale (AG)

L'AG doit être le lieu le plus démocratique. C'est là que toutes les décisions se prennent, pas seulement le blocage.

C'est un mode supérieur au vote à bulletin secret où l'on se contente de répondre OUI ou NON à une question (par exemple : « pour ou contre le blocage »).

On commence par exposer pourquoi on se bat, puis on voit les moyens d'action. ChacunE peut proposer des revendications (nationales ou locales, en termes de conditions d'études ou de droits démocratiques concernant la mobilisation) et des moyens d'action.

Si ce lieu est choisi pour organiser les votes (sur le blocage, les revendications...), c'est parce que c'est le lieu où le plus de lycéens et lycéennes sont réunis et donc le lieu le plus légitime. L'AG permet de ne pas déconnecter les votes des débats.

Concrètement

Pour que chacun puisse s'exprimer et participer au débat, il faut une tribune (ou une présidence) qui se charge de distribuer la parole et d'organiser la discussion et les votes (donc de récapituler les propositions au moment des votes).

Ordre du jour, introductions et listes d'inscrits

Le moyen le plus démocratique pour que chacun s'approprie le débat est de répartir le temps de l'AG en trois parties (ou plus) :

1. Pourquoi on se bat
2. Perspectives d'action
3. Votes

Il faut que quelqu'un introduise chaque point.

Pour que le débat ait lieu dans les meilleures conditions, le mieux est de prendre une liste d'inscrits. Chaque élève qui souhaite prendre

la parole lève la main et la tribune l'inscrit sur une liste. Elle distribue la parole dans l'ordre dans lequel chacunE a levé la main. Si trop de monde s'inscrit, elle peut proposer de limiter les interventions à deux ou trois minutes. Pour éviter d'exploser le temps de l'AG, il faut minuter chaque point (exemple : 30 minutes sur les revendications, 20 minutes sur les perspectives, 10 minutes pour les votes...). Lorsqu'il y a beaucoup d'inscritEs, il faut annoncer une « liste de clôture », c'est-à-dire qu'on dit au début d'une intervention que les derniers qui veulent parler peuvent lever la main pendant la prochaine intervention ; après, la liste sera close et il ne sera plus possible de s'inscrire. Quand l'intervention est finie, il faut récapituler la liste d'inscrits pour vérifier qu'on n'a oublié personne.

Votes

À la fin des débats, la tribune doit avoir noté les propositions de votes et les avoir réparties en deux catégories : revendications et moyens d'action.

Exemple : quelqu'un a proposé « retrait de la réforme » et quelqu'un d'autre a proposé « participation à la manif de demain à Paris ». On commence par voter sur les revendications, puisque c'est seulement si on est d'accord sur les objectifs qu'on peut décider d'agir ensemble.

Cela est mieux qu'un référendum « OUI » - « NON » car une fois qu'on est d'accord sur des revendications, on doit poser la question de « comment » : on ne répond pas à ça par oui ou non, mais en discutant et en élaborant.

Les types de votes

- Les votes « pour » ou « contre »
Exemple, quelqu'un propose de participer à une manif

On peut voter pour, contre, s'abstenir (cela veut dire qu'on se range à l'avis majoritaire) ou ne pas prendre part au vote (cela veut dire qu'on pense que le vote n'a pas lieu d'être : si c'est « NPPV » qui est majoritaire, le vote est repoussé à la prochaine AG).

Donc, concrètement, la tribune annonce le vote puis demande « qui est pour ? », « qui est contre ? », « qui s'abstient ? », « qui ne prend pas part au vote ? ». Pour compter les voix, il faut des personnes d'opinions différentes, afin qu'il n'y ait pas de contestation des résultats.

- Les votes « alternatifs »

Exemple, quelqu'un propose de participer à la manif de l'après-midi et quelqu'un propose de rester occuper le lycée toute la journée.

On ne peut pas voter pour les deux, donc il faut soumettre les propositions l'une contre l'autre.

Concrètement, la tribune annonce les deux (ou plus) propositions puis demande « Qui vote pour la proposition 1 ? », « qui vote pour la proposition 2 ? », « qui s'abstient ? », « qui ne prend pas part au vote ? ».

Les élections de délégations

On peut élire des délégations pour plusieurs choses (rencontrer l'administration, se rendre à une AG de profs, se rendre à une coordination avec d'autres lycées...); dans ce cas, il faut avoir voté le principe de l'envoi de ces délégations dans les moyens d'action.

On procède à leur élection à la toute fin, puisque les délégations auront un mandat : ce qui a été voté par l'AG.

Il faut déterminer combien de personnes participent à cette délégation ; s'il y a autant de candidatEs que de places, on fait un vote global sur l'ensemble de la délégation (mais on peut s'opposer à ce qu'une personne y participe, par exemple si un anti-grève veut aller rencontrer l'administration !). S'il y a plus de candidatEs, il faut procéder à un

vote personne par personne. Les premières en nombre de voix sont élues dans la délégation. On peut aussi essayer de se mettre d'accord pour faire des délégations représentatives (s'il y a plusieurs opinions qui se sont exprimées, s'il y a plusieurs sensibilités politiques ou syndicales présentes, si on veut qu'il y ait des délégués issus de plusieurs niveaux de classes et filières, une délégation paritaire hommes-femmes, etc.).

Le comité de mobilisation

Le comité de mobilisation est une réunion de lycéens et lycéennes mobilisés, alors que l'AG est la réunion de tous les élèves, mobilisés ou non.

Il peut être élu ou réunir tous les lycéens et lycéennes volontaires. Dans tous les cas, le moment où il se réunit et son rôle doivent être dits en AG.

Le comité de mobilisation est à la fois un secrétariat et un « état-major » de l'AG.

Il applique les décisions de l'AG, écrit

le tract du lycée, organise le blocage, organise le départ en manif, se préoccupe du matériel nécessaire (mégaphone, banderole, papier pour les tracts et les affiches...).

Mais le comité de mobilisation n'a pas qu'un rôle technique. Écrire un tract, c'est forcément réfléchir à une politique et à des arguments. Le comité doit aussi produire des argumentaires, pour faire des interventions dans les classes ou discuter avec les élèves non mobilisés. Il doit enfin préparer les AG, les annoncer, s'occuper du lieu, de l'heure, de l'affichage, de l'information, mais aussi préparer les introductions aux différents points.

Quand la mobilisation peine à décoller, qu'il y a très peu de monde en AG ou en manif, le comité de mobilisation est ce qui réunit ceux et celles qui veulent se mobiliser, même s'ils ne sont qu'une poignée. C'est en se réunissant quand même et en prenant en charge l'ensemble des tâches qu'ils pourront faire arriver au décollage.



IV - SE COORDONNER ET ÉTENDRE LA MOBILISATION

Pour gagner face à la politique du gouvernement, un mouvement massif et organisé sur la durée est nécessaire. C'est la première leçon des mouvements sociaux de ces dernières années, que ce soit ceux des travailleurs ou bien ceux de la jeunesse, contre le CPE en 2006 ou contre la réforme Darcos en décembre 2008. Pour nous, lycéens et lycéennes, il faut aussi pousser les travailleurs à entrer en dans la bataille, car ils peuvent empêcher l'économie de tourner. Comment se mettre en lien avec les lycées des alentours, au niveau régional et au niveau national, et favoriser la meilleure structuration possible pour étendre la grève et gagner ?

Se coordonner localement Avec les lycées des alentours

Quand on construit la lutte sur son lycée, il faut à la fois la faire progresser quotidiennement au niveau local, convaincre chaque fois plus de lycéens de son bahut, et en même temps, essayer de tisser des liens avec les lycées aux alentours. Cela peut débuter, lorsqu'il n'y a pas encore de mouvement sur les lycées en question, par un travail d'information régulier (diffusions de tract, affiches, interventions...) et en prenant des contacts, avoir des discussions régulières, les aider à construire un comité de mobilisation, à faire des AG. En période de mouvement, les débrayages sont un bon moyen d'être de plus en plus nombreux.

Débrayer les autres lycées peut se faire de manière organisée, quand on connaît des lycéens et lycéennes mobilisés dans d'autres établissements. On se met d'accord pour dire que le lycée X part en manif en premier, passe devant le lycée Y pour former un cortège plus gros,

puis qu'ils vont ensemble chercher le lycée Z, etc. Si un seul bahut est vraiment mobilisé, c'est à lui d'aller chercher les lycées des alentours, c'est aussi un moyen de faire rentrer en action de nouveaux lycées et de se mettre en lien. En début de mouvement, un seul lycée organise ce parcours. Mais il faut chercher à organiser des réunions inter-lycées pour organiser ces parcours d'un commun accord entre tous.

L'organisation au quotidien de la grève requiert un minimum de préparation et de centralisation, il est donc bien de mettre en place un cadre de discussion régulier entre ceux et celles qui agissent dans des bahuts proches, mais aussi avec les étudiantEs mobiliséEs, avec par exemple une coordination de quartier ou de département ou encore un collectif unitaire contre la réforme. Ce cadre ne doit pas seulement organiser la grève « techniquement » (se contenter de faire des parcours de débrayages). Il doit permettre d'élaborer et de proposer une orientation à la mobilisation et de coordonner une activité commune, de discuter des prochaines actions... C'est la meilleure stratégie pour gagner et c'est ce qu'il y a de plus démocratique.

À l'échelle locale plus large

De même, il faut se préoccuper de construire de tels cadres à un niveau local mais plus large : une agglomération (grande ville et sa banlieue), des bouts de départements, voire d'une région. Le plus simple pour les mettre en place, c'est de convoquer des assemblées générales des jeunes après les manifs. Ces AG permettent d'échanger avec plus de monde et donc d'apprendre les unEs des autres. Elles permettent de décider des parcours de manifs, d'organiser le déroulement de ces

manifs, d'autres actions... S'il y a des cas de répression, elles permettent que tous les jeunes d'une région ripostent ensemble, par exemple en se rassemblant devant un commissariat, le tribunal, l'inspection académique...

L'idéal est que les personnes présentes à ces assemblées soient élues dans leur lycée ou fac pour les y représenter. Cela permet que ceux et celles qui ne peuvent pas s'y rendre aient un contrôle sur ce qui s'y discute. Cela permet aussi de s'assurer que chaque lycée va être représenté. À la fin de l'AG, il peut être utile qu'une petite équipe soit élue pour appliquer les décisions (déposer un parcours, écrire et tirer un tract, prendre contact avec les organisations d'enseignantEs...).

Se coordonner au niveau national

Nous faisons face à un gouvernement national. Ses attaques concernent l'ensemble du territoire. Il mène la même politique partout en même temps. Il est structuré avec un gouvernement central. Il a des relais régionaux (les recteurs d'académies qui prennent directement leurs ordres du ministère de l'Éducation), départementaux (les inspections d'académies qui sont contrôlées par les recteurs ; les préfets qui prennent leurs ordres du



ministère de l'Intérieur) et locaux, avec les chefs d'établissements.

Un mouvement n'a aucune chance de gagner s'il ne tend pas à autant d'efficacité. Si les différentes villes manifestent à des dates différentes, avec des revendications qui ne sont pas les mêmes, impossible de mettre une pression suffisante sur une machine de guerre aussi rodée que l'État !

L'importance de l'auto-organisation

Quand il n'y a pas de mouvement, ce sont les organisations permanentes, les syndicats, les associations, les partis, qui prennent l'initiative des dates de manifestation. Mais ces organisations, même quand elles sont unies, ne représentent pas l'ensemble des jeunes et des salariéEs. Certaines sont mêmes très intégrées à l'État, qui les finance et leur donne un certain pouvoir. Quand la tension monte entre l'État et la jeunesse, certaines organisations sont prises en étau entre la combativité des personnes organisés et le ministère qui leur demande de calmer le jeu.

Un mouvement démocratique et efficace doit donc se doter d'une structure qui représente tout le monde au niveau national, à la fois parce que nous faisons face à un gouvernement centralisé et parce que parfois les organisations traditionnelles ne prennent pas leurs responsabilités. Cette structure, c'est la coordination nationale lycéenne et/ou étudiante. Elle n'existe qu'en période de mouvement très fort, car il faut que dans plusieurs régions, dans plusieurs départements, dans plusieurs villes, dans plusieurs lycées, il y ait des assemblées générales fortes.

Mais pour les jeunes du NPA, les AG et coordinations représentent aussi autre chose : l'auto-organisation des jeunes et des travailleurs correspond à notre projet de société. Nous

nous battons contre les attaques et essayons de les repousser une par une. Mais d'une manière générale, nous voulons en finir avec cette société, dans laquelle une minorité décide pour la majorité. La démocratie qui se met en place dans les mouvements sociaux doit aussi être le laboratoire d'un fonctionnement pour la société de demain.

Avoir une politique pour tout le monde

Le plus souvent, une AG de ville lance un appel à une coordination nationale. Cet appel doit être relayé dans les autres régions et les AG doivent décider de répondre à cet appel en envoyant des délégués. Ceux-ci doivent être élus pour être représentatifs de leur AG. Ils et elles doivent représenter les différentes orientations qui existent, être légitimes pour représenter le mouvement.

La coordination est la direction du mouvement : c'est elle qui est la plus légitime pour dire quelles sont les revendications, c'est-à-dire les conditions sans lesquelles la grève ne s'arrêtera pas. C'est elle qui décide des dates de manifestation. Si des négociations doivent avoir lieu, c'est elle qui doit être l'interlocutrice du gouvernement. Si le mouvement cherche à se lier avec d'autres secteurs, par exemple les profs, les étudiantEs, d'autres secteurs en lutte, c'est elle qui doit également être leur interlocutrice. Sans quoi, ce sont des syndicats non élus, non contrôlés et pas toujours représentatifs qui s'en chargeront.

Être une direction, ça ne veut pas dire donner des ordres ou imposer quoi que ce soit. La coordination commence par tracer un état des lieux de la mobilisation et doit proposer une politique pour tout le monde.

Sur les revendications, elle reprend

celles qui font accord entre tout le monde ou qui permettent d'étendre la mobilisation. Si dans plusieurs villes il n'y a que des revendications concernant les lycées généraux mais qu'ailleurs il y a des lycées pro en lutte, il est important de reprendre les revendications des lycées pro, même si elles ne concernent pas tout le monde. Sinon, la coordination exclurait une partie du mouvement. Mais si dans une région les lycéens et lycéennes se battent pour des revendications locales qui ne concernent pas directement les autres lycées ou qui ne font pas accord, il faut faire attention à ne pas diviser le mouvement. Il faut garder des revendications qui maintiennent l'unité.

Sur les moyens d'action, la coordination prend en compte les difficultés qui existent à un endroit, les expériences qui ont réussi ailleurs. Elle tente de faire une synthèse, de proposer une orientation qui convient à tout le monde, de fixer des rythmes de manifs qui peuvent être repris aussi bien dans les villes très mobilisées que là où le mouvement peine à démarrer. Évidemment, là où la mobilisation est plus avancée, on peut décider de participer aux dates appelées nationalement, tout en ayant aussi d'autres dates et initiatives locales.

Une structure efficace et démocratique

Il est difficile de faire une politique parfaite, adaptée à tout le monde. La coordination peut faire des erreurs. C'est pourquoi elle peut se doter d'un comité national, une équipe plus restreinte qui se voit entre deux coordinations pour réagir à de nouvelles annonces du gouvernement, s'exprimer dans les médias, etc. Mais la condition la plus importante à respecter est la révocabilité des élus. Dans les institutions de l'État, si les électeurs et électrices ont un désaccord avec la politique des éluEs, il faut attendre les prochaines élec-

tions, même si elles sont dans plusieurs années. L'auto-organisation suppose au contraire qu'un·e élu·e peut être révoqué·e. Un lycéen ou une lycéenne est élu·e pour aller à une coordination, pas pour aller à toutes. On réélit les délégués à chaque fois, tout comme les équipes élues par les coordinations. Et si quelqu'un a mal représenté l'AG à la coordination, on peut le révoquer à chaque fois.



affiche de Mai 68 en France

V - DU CÔTÉ DES SLOGANS

Y'en a assez, assez, assez d'cette société
Qui n'offre que le chômage et la
précarité
Engraisse les actionnaires
Et répand la misère !

À ceux qui veulent,
Précariser les jeunes
Les jeunes répondent: **RÉSISTANCE!**

Les jeunes dans la galère, les vieux
dans la misère,
On n'en veut pas
De cette société là !

Contre la précarité
Résistons !
On n'est pas
De la chair à patron !

Plus de précarité
Pour gonfler les profits
Grève jusqu'au retrait
De la loi El Khomri !

El Khomri, si tu savais,
Ta réforme, ta réforme,
El Khomri, si tu savais,
ta réforme où on s'la met
Aucu, aucu...
Aucune hésitation,
Non non non,
À l'exploitation !

Public, privé, jeune et salarié
C'est tous ensemble
Qu'il faut lutter !
C'est tous ensemble
Qu'on va gagner !



Tout est à nous,
Rien n'est à eux,
Tout ce qu'ils ont ils l'ont volé
Partage des richesses,
Partage du temps d'travail
Ou alors ça va péter !

De l'argent il y en a
Dans les caisses du patronat
Et l'argent on l'prendra
Dans les caisses du patronat !

C'est pas au patronat
De faire la loi !
La vraie démocratie,
Elle est ici !

Aujourd'hui, dans la rue,
Demain on continue !

Ils veulent nous faire bosser
Plus douze heures d'affilée,
Ils font des profits
Et licencient
Retrait retrait !
De la loi El Khomri !



VI - LA RÉPRESSION

Nos droits

Tous les droits lycéens ont été gagnés après une lutte. Par exemple, les délégués de classes sont apparus après Mai 68, les CVL après le mouvement de 1998. Ces quelques droits sont très peu respectés, voire bafoués. Lorsque nous entrons au lycée, on nous bassine avec nos devoirs sans vraiment nous informer de nos droits. Le plus important à retenir est que si ces droits ont été obtenus par le rapport de force, il n'y a que par le rapport de force qu'ils seront maintenus, respectés et que d'autres seront gagnés. Cependant, il peut être utile de connaître les textes officiels.

Voici les différents droits des lycéens et lycéennes et les articles s'y référant :

- Le droit de réunion : il est très utile d'organiser des réunions sur son lycée. Tout élève est libre d'en organiser une. Elle peut traiter d'un sujet d'actualité. Pour l'organiser, il faut prévenir l'administration pour obtenir une salle. Pour faire intervenir des gens extérieurs à l'établissement, il faut écrire une lettre au proviseur qui peut examiner cette demande en conseil d'administration. En cas de refus de la part de l'administration, on peut se référer à l'article 3-3 du décret 85-924 : « Dans les EPLE du second degré, la liberté de réunion s'exerce dans les conditions ci-après : (...) dans les lycées, à l'initiative (...) d'un groupe d'élèves de

l'établissement pour des réunions qui contribuent à l'information des élèves ».

- Le droit de manifestation : les lycéens et lycéennes ont-ils le droit de manifester ? Oui, car aucun texte de loi ne l'interdit. Or, l'article 5 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (préambule de la constitution française) stipule que « tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché ». Toute sanction prise à l'égard d'un élève parce qu'il aurait manifesté serait illégale. Un établissement ne peut refuser un motif d'absence. L'article L 131-8 du Code de l'éducation relatif aux absences des élèves énonce les motifs valables : « maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des commu-



nications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'inspecteur d'académie. Celui-ci peut consulter les assistantes sociales agréées par lui, et les charger de conduire une enquête, en ce qui concerne les enfants présumés réfractaires. » L'administration n'est donc pas en mesure de refuser ce motif d'absence.

- Le droit d'affichage : pour prévenir des réunions où des journées de mobilisation il est très pratique de pouvoir mettre des affiches. Normalement, tous les lycées doivent mettre un panneau d'affichage à disposition des élèves. Les lycéens et lycéennes peuvent théoriquement librement exposer leurs affiches. Elles ne doivent pas être « partisans », c'est-à-dire qu'elles sont sans « étiquette » politique, ce qui n'oblige en rien ces affiches à être démunies d'opinions politiques. Avant d'afficher, il faut demander l'autorisation au proviseur pour qu'il vérifie si votre affiche ne comporte pas de propos « diffamatoires » et « insultants ». Il faut signer les documents que vous exposez : rien d'anonyme ne peut être publié. Le chef d'établissement ne peut refuser un affichage que s'il juge son contenu insultant à l'égard d'une personne ou clairement partisan. Il doit impérativement justifier ce refus par écrit. Si le refus du proviseur n'est pas justifié il faut alors faire appel à l'article 3-4 du décret 85-924 : « Les publications rédigées par des lycéens peuvent être librement diffusées dans l'établissement (...). »

- Le droit de publication : il est souvent indispensable, pour expliquer aux lycéens ce qui se passe dans les lycées (les attaques du gouvernement, les mobilisations), de pouvoir se doter d'un support papier que l'on peut diffuser largement, un tract. Malgré les dires des proviseurs, on peut distribuer des tracts à l'entrée

de son lycée. En cas de soucis avec son administration il est bon d'invoquer la circulaire n° 91-051 du 6 mars 1991, modifiée par la circulaire n° 2002-026 du 1er février 2002, qui stipule clairement : « Les publications rédigées par les lycéens peuvent être librement diffusées dans l'établissement. » Il faut faire attention à ne pas se faire piéger inutilement, car la circulaire relative au droit de publication des lycéens émet quelques restrictions : « Quelle qu'en soit la forme [les publications, journaux, tracts], ne doivent être ni injurieux, ni diffamatoires, ni porter atteinte au respect de la vie privée. En particulier, les rédacteurs doivent s'interdire la calomnie et le mensonge. (...) Les lycéens s'interdisent tout prosélytisme politique, religieux ou commercial, sans pour autant s'interdire d'exprimer des opinions. »

Construire le rapport de force

Il n'y a pas de « solution miracle » pour faire respecter nos droits. Il faut mettre la pression sur l'administration. Créer un rapport de force, c'est-à-dire montrer à l'administration que nous ne laisserons pas nos droits être bafoués. Plus le rapport de force est significatif, c'est-à-dire, plus il y a d'élèves prêts à le faire, plus il y a de pression sur l'administration, moins les droits sont bafoués. Par exemple, au lycée Claude Monet (Paris 13ème), en 2008, lors d'une assemblée générale, les lycéens étaient tellement nombreux que l'AG s'est faite dans le hall de l'établissement. Le proviseur a essayé de les faire sortir mais il s'est tellement fait huer qu'il a compris qu'il ne pouvait rien faire.

Se servir des droits selon le rapport de force

Lorsque le rapport de force est défavorable aux lycéens et lycéennes, se procurer une salle pour faire une réunion ou une AG n'est pas impossible : il faut demander une salle par

lettre en demandant de justifier si la réponse est négative. Si le proviseur refuse, il n'y a pas grand-chose à faire à part le mettre dans le prochain tract pour expliquer aux élèves que leurs droits ne sont pas respectés. Avec un rapport de force plus favorable, les élèves peuvent par exemple venir en nombre dans son bureau et lui dire qu'ils ne bougeront pas jusqu'à qu'on leur accorde une salle. Dans certains lycées, le rapport de force permet même de dépasser nos droits : à Paul Lapie (Courbevoie, 92), en 2010, les collages d'affiches se faisaient dans tout le lycée sans demande d'autorisation et sans sanction. La répression administrative ne peut être surmontée qu'avec un rapport de force suffisant. Quand le droit de manifestation n'est pas respecté, le seul moyen de contrer la répression est de mettre la pression en étant toujours plus nombreux et nombreuses à se mobiliser. Si la moitié du lycée va en manif, il sera plus dur de sanctionner les élèves mobilisés.

La répression, d'où vient-elle, comment lutter contre ?

À chaque mouvement dans la jeunesse, la répression s'accroît : arrestations durant les blocages ou les manif, exclusions temporaires ou définitives des élèves grévistes... Faire grève devient un crime, la répression a un but pour le gouvernement : casser les mobilisations en cours et tenter d'éviter que de futures mobilisations aient lieu.

Les administrations des lycées se défendent avec leurs moyens contre les grévistes. Cela peut aller des lettres d'absence envoyées aux parents jusqu'aux exclusions définitives en passant par l'interdiction d'accès à l'internat pour les élèves internes. Le but est de faire assez peur en jouant sur les parents et sur l'autorité de l'école, pour que des lycéens et lycéennes plus ou moins moteurs ne se mobilisent plus.

Quand le gouvernement envoie, ou que les proviseurs demandent des flics devant les blocages, quand ils arrêtent des lycéens et lycéennes pour de simples « contrôles d'identité » ou avec des prétextes bidons (« dégradations », « outrage »...), c'est toujours pour mettre la pression sur ceux et celles qui participent au mouvement afin qu'ils ne se mobilisent plus. Des élèves qui sont arrêtéEs ou ont des menaces de poursuites judiciaires auront plus de craintes pour se mobiliser la fois suivante. C'est un enjeu pour la réussite du mouvement que de se protéger de la répression.

L'État n'est pas quelque chose de « neutre ». C'est l'instrument aux mains d'une classe dominante, en l'occurrence les capitalistes, pour maintenir son pouvoir. La police est du côté de l'ordre, de la répression. La justice l'est également, qui condamne presque systématiquement les militants et militantes accuséEs, même sans preuve, dans le cadre d'un mouvement. Il ne faut pas avoir confiance dans ces institutions. Il ne faut compter que sur nos propres forces pour y faire face et régler tous les problèmes que nous pouvons avoir pendant une mobilisation.

Que faire ?

La répression doit évidemment être prise en compte dans la construction de la mobilisation. La conséquence pour nous, c'est d'agir encore plus de manière collective, c'est de construire une mobilisation suffisamment forte et organisée. Par exemple, là où la police est envoyée systématiquement quand le lycée est bloqué, il faut être très nombreux et nombreuses pour tenir le blocage et être bien organisés pour que personne ne se fasse embarquer. Il n'y a pas de « recette magique », le plus important est d'abord d'avoir un mouvement le plus structuré possible.

Pour les manifs, il faut s'efforcer de constituer un « service d'ordre » (SO), dont la fonction est de protéger le cortège de l'extérieur, guider le parcours, prévenir de la circulation, d'éléments extérieurs qui peuvent être hostiles au mouvement, de la police... Et donc garantir la sécurité des lycéens et lycéennes qui sont à l'intérieur du cortège. Ceux et celles qui constituent le service d'ordre doivent être des personnes de confiance, de préférence élues ou désignées en comité de mobilisation et en AG inter-lycées et clairement identifiées par les manifestants. De même elles doivent être représentatives du mouvement. Le SO n'est pas la réunion des « gros bras » car ce n'est pas la force de ces individus qui importe, mais leur force en tant que groupe.

Pour ce qui est de la répression administrative, il faut réagir collectivement au sein du lycée, si l'ensemble des élèves engagéEs dans la grève sur un lycée prennent position, notamment lors d'une assemblée générale, et se retournent contre l'administration par différents moyens gradués (pétition, envoi d'une délégation vers l'administration, occupation...), alors le rapport de force peut permettre de gagner des avancées et des protections durant la grève. Mettre en place un lien étroit avec des professeurs et personnels syndiqués permet d'avoir des protections qui sont davantage reconnues par l'administration.

Pendant et après le mouvement et les arrestations, des collectifs pour le soutien de camarades arrêtés, des campagnes de soutien, des collectes, sont autant d'éléments importants qui permettent de médiatiser l'histoire et d'espérer ainsi peser sur la décision contre la justice. Il est donc important que ces collectifs soient les plus larges possibles et soient constitués de personnes qui ont du « poids » (élus, syndicalistes et poli-

tiques reconnus localement, FCPE, Ligue des droits de l'Homme...).

VII – REJOINDRE LE NPA POUR S'ORGANISER SUR LA DURÉE

La Lutte paie !

Tous les acquis sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui ont été obtenus grâce aux luttes du passé : des congés payés avec les grandes grèves de 1936 aux grèves victorieuses de 1995 pour les retraites.

Si on ne peut pas bloquer l'économie en tant que lycéens et lycéennes, on peut entraîner d'autres secteurs et lutter contre les diverses réformes que le gouvernement veut nous imposer. C'est ainsi que le projet du CPE fut retiré en 2006. Les jeunes, en luttant ensemble, ont réussi à entraîner plus de 3 millions de personnes dans la rue. En 2008, un mouvement de masse, avec plus de 150 000 lycéens et lycéennes dans la rue, nous avons obtenue une demi-victoire avec le report de la réforme Darcos. Si nous n'avions pas connu le report de cette réforme, elle serait déjà en application aujourd'hui. Et c'est ce qui risque de se passer si on ne se mobilise pas contre les réformes en cours.

Toutes les luttes ne sont pas victorieuses. Ces dernières années, de nombreuses attaques sont passées, nos droits ont régressé. Le chômage, la précarité, les bas-salaires, les privatisations augmentent. Se mobiliser comporte toujours un risque. Mais par le passé de nombreuses luttes ont payé. Et même dans la défaite, nous faisons des expériences de mobilisations qui peuvent resservir dans le futur. Si le mouvement de 2005 contre la loi Fillon sur les lycées a perdu, il a joué un grand rôle pour préparer celui de 2006 contre le CPE. En tous les cas, il faut garder confiance. Se battre est utile et nous pouvons gagner, même contre le gouvernement Hollande !

S'organiser dans la durée

Le gouvernement et les patrons



sont à l'offensive contre les travailleurs, les travailleuses, les jeunes, les classes populaires. Ces attaques ont une cohérence d'ensemble : nous faire payer la crise pour sauver le système et les taux de profits de la classe dominante. C'est un système qui marche à l'envers et qui prend toujours aux plus pauvres pour donner aux plus riches.

Il faut approfondir les luttes engagées depuis des années et imposer un véritable rapport de force au gouvernement. Face aux attaques, la jeunesse a su se mobiliser. Mais il n'est plus possible de se battre chacun dans son coin et de défendre son bout de gras alors que les acquis sociaux sont tous balayés.

Organisons-nous pour renverser le capitalisme

Il faut s'attaquer à la logique globale qui répond aux souhaits de quelques grands patrons engraisés par notre travail. À travers nos luttes quotidiennes, c'est le capitalisme dans son ensemble qu'il faut renverser.

Les patrons, eux, sont organisés pour imposer leur politique grâce au MEDEF et même mondialement avec l'OTAN, l'ONU, le FMI, la Banque mondiale. Nous devons nous organiser aussi bien qu'eux.

Rejoindre et construire le NPA, c'est leur proposer de leur opposer une force de frappe qui les fera reculer. Plus que des combats ponctuels, il nous faut une vraie organisation de masse qui dise non aux patrons. Ce sont eux les responsables de notre précarité et de l'avenir de merde qui nous est réservé.

Tous et toutes ensemble, nous devons imposer la chute de ce système et la construction d'une nouvelle société, fondée sur la répartition des richesses, une vraie démocratie et débarrassée de toute oppression et de toute exploitation. Être anti-capitaliste, c'est lutter dans la durée et annoncer la mort certaine d'une logique insupportable pour la jeunesse et les travailleurs.

Le NPA a pour ambition d'être un outil pour militer dans ce sens, garder la mémoire des luttes, préparer les prochaines bagarres, faire converger les combats, réfléchir à une société alternative et aller vers la transformation révolutionnaire de la société !

L'ÉTINCELLE ANTICAPITALISTE

Journal des jeunes du NPA - De la révolte à la révolution !

jeunes.npa2009.org

#40

2014
2015

1€

**Chaque mois, lisez
l'Étincelle Anticapitaliste !
Le journal des jeunes du NPA
pour passer de la révolte à la
révolution !**

